

DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 26 janvier 2021	
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 4 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-03/2020		L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier à quatorze heures , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles Chatagnat Date de convocation : 20 janvier 2021 Présents : Mesdames Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL. Absents excusés : Mesdames Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET (pouvoir à Mme BRETON), Carine DUVERNOIS, Céline FILET, Sandrine TASSET (pouvoir à M. TRAVAIL), Messieurs Jérémie COURLET (pouvoir à M. CHATAGNAT), Jean-Pierre LONG (pouvoir à Mme FIGUET). Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.	

Envoyé en préfecture le 02/02/2021
 Reçu en préfecture le 02/02/2021
 Affiché le 
 ID : 074-200070852-20210126-CIAS_03_2021-DE

OBJET : FINANCES – Décision modificative n°4 au budget principal du CIAS Usse et Rhône.

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS Usse et Rhône n°15/2020 du 10 mars 2020 portant vote du budget principal 2020,
 Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS Usse et Rhône n°19/2020 du 10 juin 2020 portant décision modificative n°1 au budget principal,
 Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS Usse et Rhône n°44/2020 du 6 octobre 2020 portant décision modificative n°2 au budget principal.
 Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS Usse et Rhône n°47/2020 du 9 décembre 2020 portant décision modificative n°3 au budget principal.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de prendre une décision modificative pour intégrer les intérêts courus non échus (ICNE) au chapitre 011, compte 661121 en ajoutant une somme de 50 €. Il propose de réduire cette somme au compte 6574, chapitre 011, pour équilibrer le budget.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ADOpte ET APPROUVE la décision modificative n°4 sur le Budget principal 2020 CIAS Usse et Rhône telle que présentée soit

Virement de crédits

Section de fonctionnement - Dépenses	Augmentation de la dépense	Diminution de la dépense
Chapitre 65 : Compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations		50,00
Chapitre 66 : Compte 661121– Montant des ICNE de l'exercice	50,00	
Totaux	50,00	50,00

CHARGE les services de procéder aux écritures comptables qui s'imposent

**Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

